

INSCRIPTION GARDERIE/ETUDE

(Document à compléter **intégralement** pour tous les élèves)

Merci de bien vouloir cocher la case correspondante à votre choix et de compléter les renseignements demandés.

Nom et prénom du responsable légal de l'enfant :

Téléphone fixe :/...../...../...../.....

Téléphone mobile :/...../...../...../.....

- Mon enfant, en classe de viendra :
- Garderie du matin (20.00 €).
 - Garderie du matin + Etude ou garderie du soir jusqu'à 17h30 (40.00 €).
 - Garderie du matin + Etude ou garderie du soir jusqu'à 18h30 (45.00 €).
 - Garderie ou Etude du soir jusqu'à 17h30 (25.00 €).
 - Garderie ou Etude du soir jusqu'à 18h30 (30.00 €).
 - Occasionnellement le matin ou le soir :
(3€ le matin, 3€ jusqu'à 17h30 et 4€ jusqu'à 18h30)
- Mon enfant ne viendra pas en garderie. **Compléter tout de même toutes les parties encadrées.**

Merci d'indiquer lisiblement le nom et n° de téléphone de toutes les personnes susceptibles de venir chercher votre enfant à l'étude ou à la garderie et éventuellement préciser en ROUGE le nom de celles qui ne sont pas autorisées à les récupérer :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(Merci de tourner la page, informations importantes concernant l'organisation de la garderie/étude et signature obligatoire.)



HORAIRES

Compte tenu des nombreux retards et du non-respect de la formule choisie, nous vous remercions par avance de votre ponctualité.

Nous vous rappelons que la garderie se termine à 17h30 pour le forfait n°1, une amende de 10 euros par enfant vous sera facturée au bout de 3 retards et vous serez automatiquement basculé en forfait n° 2 (18h30) pour les mois suivants.

Concernant le forfait n° 2, il se termine à 18h30. Passé cet horaire, une amende de 10 euros vous sera facturée dès le 1er retard.

Nous vous rappelons qu'à l'étude, les enfants de primaire (sauf les CP) doivent faire leurs devoirs et être calmes afin de permettre des conditions de travail optimales. Les personnes présentes sont là pour y veiller. Cependant, vous devez IMPERATIVEMENT vérifier à la maison que les devoirs ont bien été faits. Si ce n'est pas le cas, les personnes assurant la surveillance n'en sont en aucun cas responsables.

L'apprentissage de la lecture nécessitant de la concentration et du calme, les devoirs de ce domaine seront à effectuer à la maison.

De plus, nous vous informons que la garderie est prioritairement réservée aux enfants dont les parents travaillent.

Signature des parents :